

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 3 novembre 2010 de MM. Yves de Matteis, Gérard Deshusses, Jean-Charles Lathion, Salvatore Vitanza, Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Gary Benaïm, Pascal Rubeli, M<sup>mes</sup> Ariane Arlotti, Maria Pérez, Salika Wenger, Nicole Valiquer Grecuccio, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, Anne Carron-Cescato, Véronique Latella et Chantal Perret-Gentil, acceptée par le Conseil municipal le 24 novembre 2010, intitulée: «Pour le lancement d'une coalition internationale des villes contre l'homophobie».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

(...)

- le fait qu'une «Coalition internationale des villes contre le racisme» a été fondée à Nuremberg, en Allemagne, sous les auspices de l'Unesco en 2004, coalition à laquelle la Ville de Genève appartient;
- que les Villes d'Amsterdam et de Bruxelles et la Catalogne font d'ores et déjà partie des soutiens officiels de la fédération mondiale luttant contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre (ILGA – International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association);
- le fait que le Conseil municipal avait adopté à l'unanimité, lors de sa séance du 21 janvier 2008, la résolution R-105 intitulée «Homophobie: combattons aussi cette forme de discrimination»,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à prendre l'initiative de lancer une Coalition internationale des villes contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre en prenant contact avec:
  - des associations internationales compétentes en la matière (par exemple l'ILGA);
  - des villes déjà sensibilisées à ces thématiques (Amsterdam, Bruxelles, La Haye, Mexico, etc.);
  - des organismes internationaux ad hoc (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ONUSIDA, etc.) susceptibles de fournir une expertise afin de contribuer à l'élaboration d'un réseau international sur le modèle de la Coalition internationale des villes contre le racisme;
- à tenir régulièrement le Conseil municipal informé des progrès de cette démarche.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Cette motion incite la Ville de Genève à prendre l'initiative de lancer une Coalition internationale des villes contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, en s'inspirant, par exemple, de la Coalition internationale des villes contre le racisme. La création d'une telle coalition a une forte valeur symbolique. Elle permet notamment de donner de la visibilité à une thématique encore trop souvent ignorée. Ville internationale et hôte du Conseil des droits de l'homme, il serait particulièrement bienvenu que Genève se donne pour mission de lancer la création d'une telle coalition, voire de l'héberger. A ce titre, soulignons qu'en juin 2011, à Genève, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a approuvé une résolution de lutte contre l'homophobie.

Le Conseil administratif soutient pleinement la création d'une telle coalition. Il relève cependant deux éléments:

- la création d'une Coalition internationale des villes contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre constitue un travail important qui nécessite d'être très proactif afin de fédérer des villes autour de cette thématique. En ce sens, il y a lieu de contacter une à une les villes susceptibles d'adhérer à ce réseau, de trouver les bons répondants et de convaincre les autorités municipales ou les gouvernements locaux à signer un protocole d'accord. Ce véritable travail de réseautage international doit être mené dans plusieurs langues mais au moins en anglais et en espagnol, en sus du français. Le Service Agenda 21 – Ville durable, actuellement en charge de ce dossier, ne dispose pas aujourd'hui des ressources nécessaires pour mener à bien et réaliser ce travail;
- une coalition des villes contre l'homophobie n'est intéressante que si elle produit des résultats tangibles. Pour les atteindre, il convient d'animer le réseau au moyen d'une structure dotée de moyens humains et financiers et de concevoir un programme d'actions. Ces moyens pourraient, par exemple, provenir des cotisations versées par les villes membres.

Le Conseil administratif a engagé un premier pas dans la réalisation de ce projet dans le cadre du processus budgétaire 2012. En effet, le département des finances et du logement a demandé la création d'un poste d'adjoint-e scientifique destiné à travailler sur les questions d'orientation sexuelle. Ce poste est rattaché au Service Agenda 21 – Ville durable. Le Conseil administratif souhaite qu'une des missions liées à cette fonction soit la constitution de la Coalition des villes contre l'homophobie avec une définition de son fonctionnement et de ses ressources ainsi que la mise sur pied d'un programme d'actions.

Enfin, dans la mesure où ce poste sera maintenu par le Conseil municipal lors du vote du budget 2012, le Conseil administratif pourra aller de l'avant et prendre

contact avec les différents organismes et associations au niveau international. Il va de soi qu'il tiendra informé le Conseil municipal du progrès de cette démarche.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La conseillère administrative:  
*Sandrine Salerno*

Le 2 novembre 2011.